



La condition pénitentiaire

Michel Massé met en lumière les répercussions de *Surveiller et Punir* dans la sphère juridique et judiciaire

Entretien J.-L. Terradillos et B. Lutanie Photo F. Gérard

En février 1975 paraît *Surveiller et Punir* de Michel Foucault. Après avoir analysé les origines de l'internement asilaire, il s'intéresse à l'univers carcéral. Entre «orthopédie sociale», «panoptisme» et «normalisation», la naissance de la prison (sous-titre de l'ouvrage) continue de nous interroger sur notre propre institution pénitentiaire et son devenir. «La pénalité moderne, écrit-il, n'ose plus dire qu'elle punit des crimes ; elle prétend réadapter des délinquants. Voilà deux siècles bientôt qu'elle voisine et cousine avec les sciences humaines. C'est sa fierté, sa manière, en tout cas, de n'être pas trop honteuse d'elle-même.» Entretien avec Michel Massé, juriste et professeur à l'Université de Poitiers.

L'Actualité. – Quel est votre premier souvenir de Michel Foucault ?

Michel Massé. – Je me souviens de l'irruption de Michel Foucault dans les recherches et les débats sur la prison et la justice, au début des années 70. Il présentait une nouvelle façon de penser la prison, en lien avec d'autres formes d'enfermement. *Surveiller et Punir* posait de nombreuses questions sur l'existence et la nature du droit en prison. Le droit du dehors se retrouve-t-il dedans ? Il s'agissait de penser la prison avec la parole de ceux qui étaient dedans, renouant ainsi avec un grand mouvement d'engagement de certains intellectuels au côté des prisonniers.

L'Actualité. – Pensez-vous que Foucault a modifié le regard de notre société sur l'univers carcéral ?

Michel Massé. – Sur l'usage de la prison au XIX^e siècle, Foucault a recours à une formule savante : «la gestion différentielle des illégalismes» qui témoigne que la prison était conçue et construite pour certaines formes de délinquances, dont était exclue la délinquance d'affaire. Ce constat a déclenché une réflexion sur le droit pénal des affaires. Il y a, aujourd'hui, une génération qui connaît et applique ce droit. La crise actuelle des tribunaux de commerce est peut-être l'aboutissement de la dénonciation formulée par Foucault. Une trentaine d'années après la parution de *Surveiller et Punir*, le livre de Véronique Vasseur, *Médecin-chef à la prison de la Santé*, a provoqué une vaste onde de choc médiatique et politique. Les commissions d'enquête parlementaires et sénatoriales se sont révélées extrêmement critiques sur les conditions d'enfermement. La question du droit pénitentiaire s'est posée, à savoir : quel type de droit prévaut en prison ? Ces préoccupations rejoignent les travaux effectués par Foucault. C'est lui qui est à l'origine de ce questionnement, avec des auteurs comme Goffman, qui voyait tout monde clos comme un monde totalitaire, sécrétant ses propres règles. Bien qu'il ne soit pas historien et qu'il ait pu commettre un certain nombre d'erreurs et d'approximations, Michel Foucault a engendré une prodigieuse avancée dans le domaine de la «science criminelle».

Quelle influence la lecture de Foucault a-t-elle eu sur votre façon d'exercer votre travail ?

Michel Foucault a directement influé sur ma pédagogie. J'ai fait lire à une dizaine de générations d'étudiants le texte qui se trouve au début de *Surveiller et Punir*, décrivant l'extrême cruauté de l'exécution de Damiens. Ces mêmes étudiants ont pu voir, également, un film de René Alliot, qui est l'adaptation cinématographique d'un autre livre de Michel Foucault, intitulé *Moi, Pierre Rivière...* D'autres écrits ont été abordés par les étudiants : je pense notamment à un très beau texte de Pierre Goldman sur la prison. Je ne suis pas persuadé que l'on ait pu se permettre de faire lire ces textes aux étudiants si Foucault n'était pas passé par là.

De façon plus personnelle, le travail de Foucault sur la prison m'évoque l'époque de la création du Cri, du Gip (Groupe d'information sur les prisons) et le combat de personnes comme Claude Vaudez, ayant été à l'origine du Cap (Comité d'action des prisonniers) avec Michel Foucault, et qui a vécu ensuite à Poitiers. L'engagement de Foucault au côté de personnes, convaincues d'être des criminels, a permis de réaccréditer la parole des prisonniers. ■